

BIEN VIEILLIR AU QUÉBEC

FIGE SUR LE PATRIMOINE

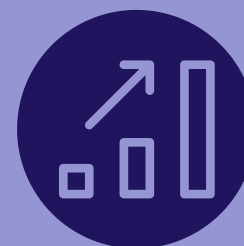
Le patrimoine financier d'une personne est la somme de tout ce qu'elle possède et qui a une valeur financière. Ainsi, le patrimoine est le domaine où les inégalités économiques se cumulent le plus visiblement.



Le 20 % des plus riches détiennent près des deux-tiers de l'ensemble du patrimoine détenu par les ménages aînés



40 % des ménages aînés ont des dettes en 2016, comparativement à moins de 30 % en 1999



Les ménages aînés mieux nantis détiennent un patrimoine médian plus de 180 fois supérieur à celui des aînés moins nantis.

SOURCES DE PATRIMOINE

Les différentes sources de patrimoine vont de quasi-universelles pour certaines - les sommes placées dans un compte bancaire, par exemple, ou les véhicules - à très nichées, comme c'est le cas des obligations d'épargne. La détention proportionnelle des actifs ne dit toutefois rien de la valeur du patrimoine. Ce sont la **résidence principale** et les **régimes de pension agréés** offerts par les employeurs qui constituent l'essentiel du patrimoine.

La valeur des actifs des familles immigrantes aurait connu une augmentation appréciable dans les dernières décennies. Ainsi, le patrimoine des familles immigrantes tend à converger vers celui des familles canadiennes.



L'EFFET DES REER

Parmi les programmes d'épargne, les REER ont un effet particulièrement direct sur les **inégalités de richesse**, puisque les droits de cotisation de celui-ci sont basés sur la hauteur du revenu admissible (18 % de ce revenu jusqu'à un maximum de 27 230\$).

LES FEMMES ET L'ACCUMULATION DU PATRIMOINE

La répartition déjà inégale des revenus entre hommes et femmes permet de mieux comprendre les dynamiques de constitution d'un patrimoine.

1 100\$

En 2016, les hommes ont cotisé 1 100 \$ de plus à leur REER que les femmes au Québec (3 500 \$ contre 2 400 \$). En supposant que cela se reproduise chaque année au long d'une carrière, ces inégalités tendront à s'accroître au point de créer un écart important à la retraite entre les hommes et les femmes.

55% - 75%

Les prestations du Régime québécois d'assurance parentale se situent entre 55 % et 75 % du revenu de référence et ces montants ne sont pas admissibles dans le calcul des droits de cotisation au REER. Ainsi, un congé parental réduit le revenu disponible et les droits de cotisation, une situation qui, au Québec, touche davantage les femmes.



DETTES DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉES



En parallèle de l'accumulation d'un patrimoine, les personnes âgées contractent ou entretiennent parfois des dettes, une tendance à la hausse au Canada comme au Québec : 40 % des ménages âgés avaient des dettes en 2016, comparativement à moins de 30 % en 1999. Durant la même période, le taux d'endettement chez les personnes de moins de 65 ans a également grimpé, quoique moins fortement.

PART DU PATRIMOINE CAPTÉE SELON LE QUINTILE, 2016.

